



# ACTION LOGEMENT



Les fiches outils de l'URHAJ Île-de-France sont conçues pour les salarié-e-s du réseau Habitat Jeunes, afin de leur donner à voir qui sont les acteurs à solliciter pour accompagner les jeunes vers leur futur logement autonome, et comment les mobiliser !

## Action logement, qu'est-ce que c'est ?

Action Logement est un organisme auquel les entreprises privées cotisent. En contrepartie de cette cotisation (le "1% patronal"), **Action Logement accompagne les salarié-e-s du secteur privé dans leur parcours résidentiel**, notamment en développant des aides au logement (Mobili-Jeune, Garantie Visale...) et en proposant des logements sociaux par le biais de ses filiales.

Les offres d'Action Logement sont nombreuses, nous vous présentons celles qui sont les plus intéressantes pour les jeunes de vos résidences !

## Pour quel-le-s jeunes le mobiliser ?

- Pour les jeunes salarié-e-s d'une entreprise du secteur privé non agricole, qu'il-elle-s soient en apprentissage, en contrat court, en intérim, etc.
- Pour les jeunes salarié-e-s du secteur agricole, certaines aides sont disponibles (voir site d'AL).



## Les aides financières en synthèse (1/2)

### Aide mobili- jeune



Prend en charge une partie du loyer du-de la jeune, entre **10€ et 100€ par mois, pendant deux années de formation maximum.**

L'aide est plafonnée à 1100€ par année. Attention, la demande doit être déposée entre 3 mois avant et 3 mois après la signature de bail.

- Moins de 30 ans
- Apprenti-e-s / contrat de professionnalisation
- 80% du SMIC ou moins
- Condition de distance de l'ancien domicile, ou de double résidence

### Avance Loca- Pass



**Avance le montant du dépôt de garantie** pour le-la jeune, pour un **montant maximum de 1200€**. Il s'agit bien d'une avance, le-la jeune doit rembourser dans les 25 mois suivants.

- Salarié-e-s
- Apprenti-e-s de moins de 30 ans
- Etudiant-e-s en emploi

# Les aides financières en synthèse (2/2)

## Garantie Visale



Action Logement **se porte garant pour le-la jeune dans son futur logement**, pendant toute la durée du bail. En cas d'impayés, il rembourse le propriétaire (mais le-la jeune devra rembourser ensuite).

- Avoir moins de 31 ans
- Salarié-e-s de + de 31 ans dans certains cas (en mobilité pro, embauche depuis - de 6 mois...)

## Prêt accession



Ce prêt accession aide à la construction ou l'acquisition d'un logement neuf (à titre de résidence principale) ou à toute acquisition en accession sociale. Le prêt est plus avantageux que dans le parc privé.

Attention, le prêt engage la personne qui le contracte et doit être remboursé. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt.

- Salarié-e-s d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salarié-e-s et plus
- Sous plafonds de ressources
- Premier achat

## L'accompagnement

Les services d'Action Logement proposent également des actions d'accompagnement des salarié-e-s :

### Le service accompagnement social d'Action Logement :

Des conseiller-e-s sociaux-ales sont disponibles pour accompagner gratuitement des salarié-e-s, afin de trouver les solutions et les aides les plus appropriées à leur situation (aides financières, gestion du budget, etc.). Les jeunes peuvent le mobiliser en passant par le site d'Action Logement ou via leur entreprise.


### **La mobilisation d'Action Logement hors les murs :**

Action Logement peut être impliqué dans des actions collectives en résidence-FJT, pour pouvoir répondre aux questions des jeunes salarié-e-s et les accompagner dans leurs démarches de recherche de logement. Pour en savoir plus, consultez la page 3 !



## L'offre de logements

Action Logement propose des logements. **Les jeunes salarié-e-s vivant en résidence-FJT peuvent postuler directement sur les deux sites ci-dessous :**

 **AL'in.fr est le plus intéressant pour les jeunes accompagné-e-s en résidence-FJT.** Il regroupe toute les offres de logement social proposées par Action Logement. Attention, il est important d'avoir sa demande de logement social à jour ! Et seul-e-s les jeunes salarié-e-s d'entreprises de + de 10 salarié-e-s peuvent postuler.

 **IN'LI regroupe toutes les offres de logements intermédiaires proposées par Action Logement.** Les logements sont donc plus chers, mais peuvent en intéresser certain-e-s !

## Une idée du réseau !

Tous les ans, l'équipe de l'ALJT de Chaville organise un forum logement permettant aux jeunes de la résidence de faire avancer leur projet résidentiel. **Action Logement est un partenaire de longue date de ce forum** : les services de la plateforme AL'in se déplacent au sein de la résidence et reçoivent les jeunes en rendez-vous individuel pour discuter de leur recherche de logement. Cela permet aux jeunes de comprendre ce qui bloque sur leur candidature et de refaire un point sur les modalités d'actualisation de leur profil sur le site.

Le partenariat peut prendre d'autres formes : par exemple, dans la même résidence, **les services d'aides financières d'Action Logement ont proposé des sessions d'information à destination des professionnel-le-s.**

## Comment mobiliser cet acteur ?

Sur le site d'Action Logement, vous trouverez la liste de toutes les agences départementales, qui vous renvoient vers un formulaire de contact et leur numéro de téléphone. Vous les retrouverez également sur la carte ci-dessous !

Vous pouvez aussi interroger le réseau de l'URHAJ Île-de-France, en rejoignant le Slack Habitat Jeunes sur le canal #gestion locative !

**Tous les liens vers les services d'Action Logement sont disponibles sur notre fiche.** 

